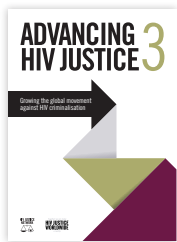


ADVANCING HIV JUSTICE 3

En finir avec la pénalisation du VIH: un mouvement mondial en expansion

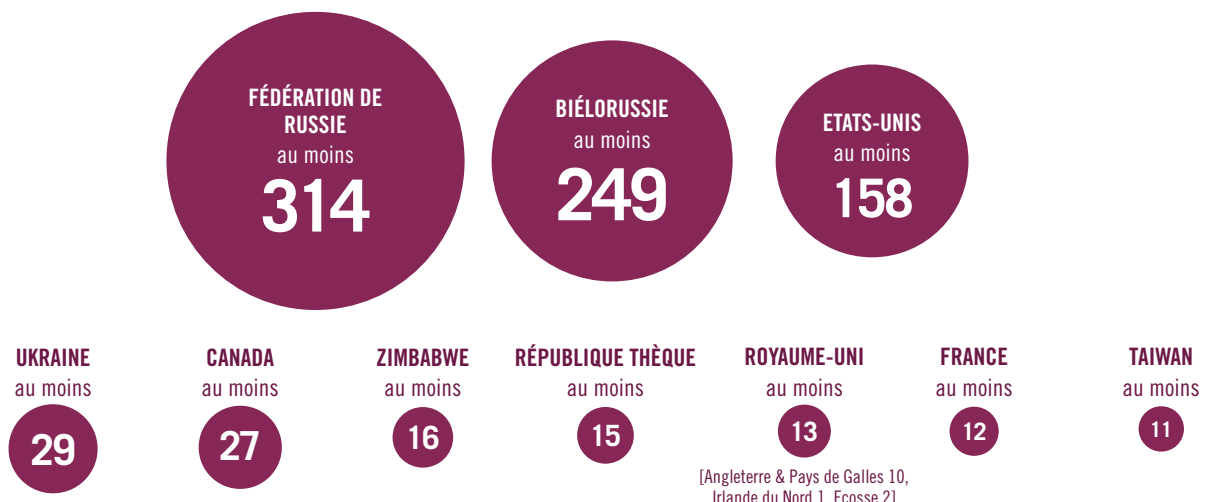


En finir avec la pénalisation du VIH: Un mouvement mondial en expansion présente un rapport d'étape sur les succès et les difficultés du plaidoyer contre la pénalisation du VIH au niveau mondial entre le 1er octobre 2015 et le 31 décembre 2018. Ce résumé présente les éléments clés du rapport, disponible dans sa totalité sur le site de hivjustice.net/advancing3. Le rapport, uniquement en anglais pour l'instant, comprend des descriptions détaillées de plusieurs initiatives de plaidoyer contre la pénalisation du VIH à travers le monde. Une version française du rapport sera disponible plus tard cette année.

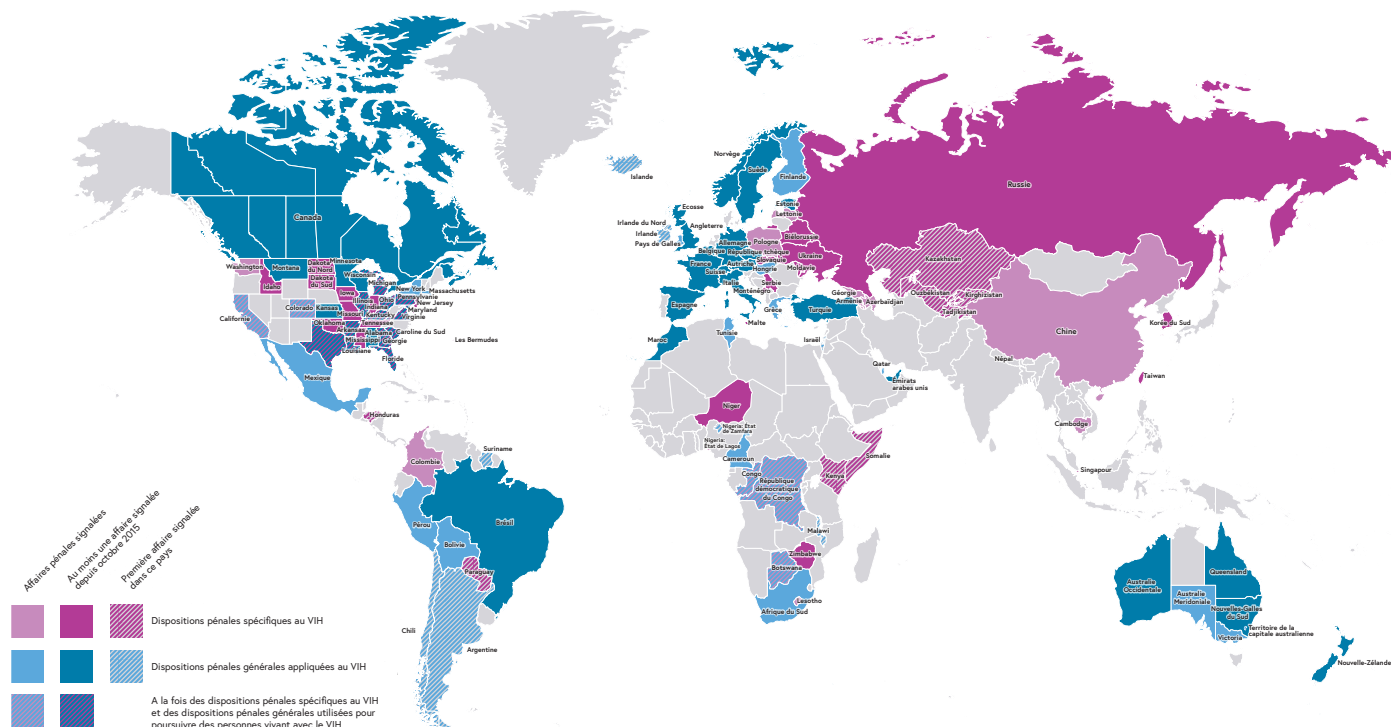
Aperçu général La pénalisation du VIH nuit à la riposte au VIH en ignorant les droits des personnes vivant avec le VIH. Elle aggrave la stigmatisation et les discriminations et entrave les efforts de prévention, de dépistage, de traitement et de prise en charge du VIH. Les textes de lois utilisées à travers le monde pour pénaliser le VIH sont souvent rédigés ou interprétés sur la base de mythes et d'idées erronées sur le VIH et ses modes de transmission. Un nombre significatif de poursuites pénales concernent des activités qui ne posent aucun risque de transmission ou un risque négligeable comme des rapports sexuels avec préservatif ou lorsqu'une personne séropositive a une charge virale faible; des rapports sexuels oraux, des cas isolés d'allaitement maternelle, de morsure, d'égratignure ou de crachat.

Notre audit mondial des lois relatives au VIH a révélé que 75 pays (103 juridictions) ont des lois spécifiques au VIH ou mentionnant le VIH comme une des maladies couvertes par la loi. Au 31 décembre 2018, 29 pays avaient déjà appliqué une loi spécifique au VIH, 37 avaient eu recours à une loi pénale générale ou une loi semblable pour poursuivre des personnes vivant avec le VIH, et six avaient déjà appliqué les deux type de lois (spécifiques et générales) pour pénaliser le VIH.

Pendant notre période d'audit de près de 3 ans, il y a eu au moins 913 occurrences de pénalisation, c'est à dire arrestations, poursuites et appels et/ou acquittements dans 49 pays. Les plus grands nombres d'occurrences ont été enregistrées en :



LIEUX OÙ DES AFFAIRES PÉNALES LIÉES AU VIH ONT ÉTÉ SIGNALÉES



Les analyses suggèrent que, quel que soit le profil démographique de l'épidémie, la pénalisation du VIH frappe disproportionnellement les populations marginalisées, motivée par les discriminations à l'encontre de ces populations, sur la base de la consommation de drogue, l'origine ethnique, le sexe, l'identité de genre, le statut d'immigrant, la pauvreté (dont l'itinérance), le travail du sexe et/ou la sexualité. Plutôt que de protéger les femmes, la pénalisation du VIH se retourne contre les femmes séropositives, y compris celles qui sont victimes de violences fondées sur le genre.

Depuis octobre 2015, des développements importants et prometteurs en matière de jurisprudence, de réforme des lois et des politiques ont eu lieu dans de nombreuses juridictions. Ainsi, deux lois pénalisant spécifiquement le VIH ont été jugées inconstitutionnelles; sept lois ont été amendées; et au moins quatre projets de lois ont été retirés. En outre, dans six pays un précédent a été établi par une affaire, limitant ainsi l'application trop large de la loi en tenant compte des dernières données scientifiques.

Les progrès contre la pénalisation du VIH sont le résultat d'un plaidoyer soutenu de multiples acteurs recourant à différentes stratégies de plaidoyer visant notamment à :



Développer une base d'informations probantes Les informations fondées sur la recherche se sont avérées vitales pour les actions de plaidoyer contre la pénalisation du VIH. La recherche en sciences sociales, en particulier, a permis de déconstruire certains mythes et d'identifier les groupes les plus affectés par la pénalisation du VIH, contribuant ainsi à la mobilisation des personnes affectées dans les mouvements de plaidoyer locaux et régionaux. Parmi les excellents travaux de recherche publiés pendant la période couverte par le rapport, figure le travail remarquable du Williams Institute (UCLA), qui a consacré une recherche sur la pénalisation dans trois Etats américains. Cette recherche a été un outil crucial pour les militants qui ont utilisé ses résultats pour accélérer les réformes en Californie (où la loi a été modernisée en 2017), en Floride et en Géorgie. Cette recherche a permis aux militants d'appliquer l'analyse de la justice raciale et sexuelle, et de reconnaître le croisement de la pénalisation du VIH avec les désavantages de nature structurelle et les préjugés contre les populations marginalisées.



Veiller à ce que la voix des personnes injustement criminalisées soit entendue Plaider contre la pénalisation du VIH signifie veiller à ce que les personnes injustement criminalisées soient accueillies à bras ouverts et soutenues en tant que militants et décideurs à toutes les étapes du mouvement. Plusieurs initiatives les ont encouragés à prendre la parole, notamment le Sero Project, dont le travail remarquable

soutient et rassemble les personnes criminalisées, et offre une formation à ceux qui souhaitent s'engager dans le plaidoyer. Des panels de personnes criminalisées ont ouvert les Académies de formation sur la pénalisation du VIH (HIV is not a Crime, HINAC 2 et 3) en 2016 et 2018 et ont également participé aux symposiums de Beyond Blame (Au delà du blâme) qui ont précédé les congrès AIDS 2016 et AIDS 2018. L'un des temps forts du congrès AIDS 2018 à Amsterdam a été l'allocution en session plénière de Robert Suttle, Directeur adjoint du Sero Project. La présentation de Robert a eu un effet extraordinaire. Son impact est visible. Il a changé les cœurs et les esprits de nombreuses personnes présentes.



Développer les capacités par la formation Les stratégies efficaces ont ciblé les militants sur le terrain, reconnaissant que les activités de formation devaient être guidées par la collectivité et qu'il était nécessaire d'offrir aux membres des diverses communautés l'opportunité de se réunir, de discuter, d'établir des agendas et de développer des coalitions et des groupes d'action plus inclusifs. L'un des grands succès de ces dernières années a été l'impact continu de la formation réalisée par HINAC2 en 2016, qui a vu les délégués du Mexique lancer une campagne internationale pour contester la constitutionnalité de la loi dans l'Etat de Veracruz; organiser la première académie en espagnol contre la pénalisation (VIH No Es Un Crimen) en 2017; et développer un réseau national d'associations contre la pénalisation du VIH: La Red Mexicana. Leurs efforts ont déjà abouti au retrait d'au moins trois projets de loi. Les militants ont également travaillé pour sensibiliser les avocats et les juges sur les questions liées à la pénalisation du VIH, notamment sur le continent africain.



Utiliser la recherche menée par les personnes séropositives pour développer l'engagement communautaire La recherche menée par les personnes vivant avec le VIH est un moyen d'inciter les communautés à approfondir leur compréhension des problèmes et à créer de liens, à mobiliser et à organiser. Le travail accompli en 2017 par le Réseau des femmes eurasiennes sur le SIDA (EWNA) lors de leur analyse de la pénalisation du VIH en Europe de l'est et en Asie centrale en est un exemple remarquable. L'analyse a mis au jour un grand nombre d'affaires apparemment non identifiées et des pratiques alarmantes risquant de nuire à la réponse médicale et à la santé publique. Elle a également constaté que la pénalisation du VIH dans la région était sexospécifique, rendant les femmes plus vulnérables aux violences et à d'autres inégalités structurelles. L'analyse a employé une méthodologie impressionnante, encourageant de nouveaux partenariats et renforçant l'engagement de l'EWNA et des agences locales dans les mouvements mondiaux et régionaux de lutte contre la pénalisation du VIH.



Recourir à la science pour assurer la justice La pénalisation du VIH repose souvent sur des informations obsolètes et/ou inexactes sur la nature de l'infection au VIH qui ne prennent pas en compte les avancées en matière de traitement. En outre, les poursuites liées au VIH ont souvent trait à des affaires où il n'y avait aucune intention de causer un préjudice; où la transmission du VIH n'a pas eu lieu, où elle n'était pas possible ou était extrêmement improbable; et où la transmission n'a ni été alléguée ni prouvée irréfutablement.

La publication en 2018 de la *Déclaration de consensus d'experts sur la science du VIH dans le contexte du droit pénal*, cosignée par 20 des plus éminents scientifiques du monde dans le domaine du VIH, a considérablement stimulé les efforts visant à porter les données scientifiques les plus récentes devant les tribunaux. S'appuyer uniquement sur la science ne mettra pas fin à la pénalisation du VIH, mais la science permettra peut-être de réduire considérablement le nombre de poursuites en attendant que des progrès supplémentaires soient réalisés dans la lutte contre la stigmatisation, les préjugés et les discriminations liés au VIH qui motivent la réponse du droit pénal.



Mobiliser les décideurs au moyen de processus formels Les militants ont œuvré pour provoquer des changements juridiques et politiques, non seulement en faisant pression sur les décideurs locaux mais aussi en participant à d'autres processus formels, notamment en s'appuyant sur les mécanismes internationaux de défense des droits humains pour porter les problèmes de la pénalisation du VIH à l'attention des autorités nationales ou locales. Le Canada et le Tadjikistan par exemple ont présenté leurs revendications à la convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Russie à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou

dégradants, et la Biélorussie au Conseil de coordination du Programme (CCP) de l'ONUSIDA. Les militants ont également eu recours à la pratique juridique pour modifier la jurisprudence par le biais d'interventions telles que les litiges stratégiques et en jouant le rôle d'*amicus curiae* dans les affaires individuelles susceptibles de servir l'intérêt public.



Agir au niveau local et développer les compétences grâce au réseautage De nombreuses organisations communautaires engagées dans la lutte contre la pénalisation du VIH soutiennent activement la participation des militants sur le terrain dans les actions de plaidoyer. Au Malawi, la Woman Lawyers Association (Association des femmes juristes), le Southern Africa Litigation Centre - SALC (Centre de litiges de l'Afrique australe) et AIDS and Rights Alliance for Southern Africa - ARASA (L'alliance pour le SIDA et les droits humains en Afrique australe) ont soutenu et sensibilisé les militants sur le terrain, ce qui a conduit à des approches novatrices, comme l'utilisation de chansons et de pancartes faites maison par des femmes vivant avec le VIH lors de rassemblements au moment des débats parlementaires qui ont convaincu les députés de renoncer à leur projet de loi sur la pénalisation du VIH. Avec une mobilisation en expansion contre la pénalisation, des réseaux spécifiquement engagés sur la question se sont développés, notamment au Canada, au Mexique et au Niger. Au niveau régional, les organisations se sont regroupées, notamment en Afrique francophone, en Europe de l'est et en Asie centrale.



Diffuser le message et travailler avec les médias Les militants ont utilisé diverses stratégies pour étendre la portée du plaidoyer contre la pénalisation du VIH. Ils ont mis le sujet en avant pendant les congrès, ont présenté leurs messages par le biais de vidéos, ont travaillé sur les réseaux sociaux, ont utilisé des expositions publiques pour promouvoir leurs campagnes, et ont tenu des manifestations publiques. Certaines couvertures médiatiques sensationnalistes et erronées des affaires relatives au VIH posent toujours un problème important en perpétuant la stigmatisation du VIH tout en déformant les faits. Les militants s'efforcent de lutter contre ce type de reportages et d'améliorer la qualité de la couverture médiatique en travaillant avec les journalistes pour les aider à s'acquitter de leur responsabilité professionnelle de rechercher et de présenter la vérité. Les initiatives en lien avec le travail des médias incluent l'élaboration d'un guide de plaidoyer pour les militants qui travaillent avec les médias (*Travailler avec les médias dans la lutte contre la pénalisation du VIH: Une introduction pour les militants qui s'opposent à la pénalisation du VIH*) ; la participation de plusieurs journalistes à la formation intitulée Lawyers for HIV & TB Justice: Strategic Litigation, Legal Defence & Advocacy Training à Johannesburg en février 2018; et le développement d'une stratégie médiatique pour HIV JUSTICE WORLDWIDE, telle que celle conçue pour lancer la *Déclaration de consensus d'experts sur la connaissance scientifique relative au VIH dans le contexte du droit pénal*.

HIVJUSTICE.NET/ADVANCING3

